

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1948

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : ZAC des Perches - Suppression de la ZAC - Quitus donné à la SERL

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1948**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **ZAC des Perches - Suppression de la ZAC - Quitus donné à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La ZAC des Perches à Saint Priest a été créée par délibération du conseil de Communauté n° 94-5801 du 19 décembre 1994.

Son aménagement a été confié par voie de concession à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) à partir du 30 décembre 1994.

La ZAC des Perches est une opération d'aménagement qui s'est inscrite dans le cadre du développement du secteur de "La Porte des Alpes". Elle a permis la première phase de réalisation d'un parc technologique à caractère fortement paysager, visant notamment à structurer le développement économique de l'est lyonnais et à conforter le rayonnement économique de l'agglomération sur le plan international.

Le périmètre de la ZAC des Perches s'étend sur une superficie de 39 hectares.

Le programme global de construction de la ZAC des Perches portait sur la réalisation de 116 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) répartis comme suit :

- 115 000 mètres carrés pour des activités économiques de production et de recherche, incluant des activités de conditionnement et tertiaires, en vue de l'implantation d'entreprises de grande taille,
- 1 000 mètres carrés pour des activités économiques de production et tertiaires de taille moyenne ou petite.

Cette opération est aujourd'hui achevée, elle a permis de développer 117 379 mètres carrés de SHON, dont 16 569 mètres carrés d'activités tertiaires (bureaux) et 100 810 mètres carrés d'activités industrielles. La commercialisation et les travaux sont achevés. Les programmes sont réalisés et occupés, à l'exception du programme Merial dont l'achèvement est prévu, par l'industriel, en 2011.

Le programme des équipements publics (PEP) à la charge de l'aménageur comprenait essentiellement des équipements secondaires. Il a été exécuté conformément au dossier de réalisation.

Compte tenu de l'achèvement du programme de construction et du programme des équipements publics, et conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, il est proposé de procéder à la suppression de cette opération.

Le bilan de clôture fait ressortir un montant de dépenses de 12 614 856 € HT et de recettes de 12 688 321 € HT, d'où un solde excédentaire de 73 465 €, qui sera reversé à la Communauté urbaine.

ZAC des Perches - bilan de liquidation

Dépenses	Montants (en € HT)
études	442 835
foncier	5 044 958
travaux	4 180 191
frais de gestion	1 451 787
frais financiers	498 500
rémunération SERL	904 705
TVA non récupérable	91 880
total dépenses	12 614 856
Recettes	Montants (en € HT)
cessions	9 109 572
<i>dont TVA / marge</i>	<i>248 231</i>
participations Communauté urbaine	3 197 474
produits divers	381 275
total recettes	12 688 321
solde (recettes - dépenses)	73 465

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide de procéder à la suppression de la ZAC des Perches à Saint Priest.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission d'aménageur pour cette opération.

3° - Autorise monsieur le Président à percevoir la recette d'un montant de 73 465 € correspondant à l'excédent final.

4° - La recette correspondante, soit 73 465 €, imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 747 800 - fonction 824 - opération n° 0002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.